



Plainte suite a legitime defense

Par **ANNIA**, le **06/10/2008 à 14:53**

Bonjour
Suite à une dispute avec ma soeur (63 ans), celle -ci m'a giflée, je lui ai rendu aussitôt, après cela elle a porté plainte contre moi (51 ans) à la gendarmerie. J'ai été convoquée pour faire à mon tour une déposition. La plainte a été envoyée au parquet, et je suis en attente de la décision. Le problème est que ma soeur est handicapée (je ne sais pas à quel pourcentage), et peut être considérée comme personne vulnérable. Elle le sait très bien c'est pour cela qu'elle a porté plainte. Je suis à priori la seule personne qu'elle ait agressé physiquement jusqu'ici.
D'après le gendarme, l'histoire risque d'être classée sans suite, mais sait-on jamais...
Ma question est la suivante, dois-je consulter un avocat dès maintenant, au cas où je serais condamnée ?
Et à quoi puis-être condamnée ?
Merci pour vos réponses
ANNIA